

ZAC DE LA CALADE A AIX EN PROVENCE

ANNEXE N°1

MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT (EVALUATION ENVIRONNEMENTALE) : SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS RECUES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

JUIN 2024



SOMMAIRE

1. Rappel du contexte réglementaire de la PVE
2. Le déroulement de la procédure de PVE
3. Observations et propositions du public recueillies dans le cadre de la procédure et les réponses apportées par la Métropole
4. Modalités de la mise à disposition et bilan
5. Conclusions

ANNEXES

ANNEXE A : Observations et propositions déposées sur le registre numérique

ANNEXE B : Avis d'information de la mise à disposition de l'étude d'impact

1. RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA PVE

Le projet de ZAC de la Calade se situe sur un axe majeur d'entrée de ville d'Aix en Provence, à l'intersection entre la RD7ⁿ et la ligne SNCF dite « des Alpes ». Ce projet porte sur la réalisation d'une zone d'activité mixte, destinée à recevoir des activités productives artisanales et de petites industries, ainsi que des activités tertiaires. Le site d'environ 38 ha est inscrit dans le PLU de la commune en zone 2AU (urbanisation conditionnée à la réalisation des équipements) et fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces principes et orientations d'aménagement sont repris dans le PLUi du Pays d'Aix approuvé en décembre 2024, la Calade fait aussi l'objet d'une OAP d'intention.

Ce projet a vocation à développer une offre de foncier à vocation économique sur le nord du territoire métropolitain et contribuera ainsi au rééquilibrage de l'emploi. Ce projet s'inscrit dans une logique d'aménagement avec les autres pôles que sont Lignane et Célony, traversés également par la RD7n. Une ancienne halte ferrée est présente sur le secteur de la Calade. Le projet vise à ne pas empêcher la réouverture éventuelle de cette gare et la réalisation d'un PEM (Pôle d'Echanges Multimodal).

Sur la base de ces éléments, le secteur de la Calade a été intégré dans le périmètre des ZAE d'intérêt métropolitaine. La Métropole a engagé une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au Conseil de Métropole du 7 octobre 2021, et a confié cette mission à la SPLA Pays d'Aix Territoires qui pilote l'élaboration du dossier de création de la ZAC ainsi que toutes les études préalables nécessaires dans le cadre d'une convention de mandat.

La procédure de ZAC implique la réalisation d'une concertation auprès du public conformément à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme ; elle a eu lieu de septembre 2022 à fin décembre 2022. Une exposition permanente en mairie annexe et une réunion publique, des articles dans le magazine municipal ont permis d'informer et d'associer la population au projet de ZAC. A l'issue de cette phase de concertation, le bilan de la concertation préalable a été tiré par délibération du Conseil de Métropole du 16 mars 2023 (n°URB-020-13577/23/CM). Cette même délibération a aussi défini les modalités de participation du public par voie électronique (PVE) pour la mise à disposition de l'étude d'impact.

Suite à cela et conformément à l'article L123-9 du code de l'environnement, le dossier de ZAC étant soumis à évaluation environnementale, l'ensemble de l'étude d'impact comprenant toutes les études préalables à la création de la ZAC, ont été mises à disposition du public par voie électronique, dite « participation du public par voie électronique (PVE)».

A l'issue de cette procédure, la décision d'approuver le dossier de création de la ZAC pourra être prise.

2. LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE PVE

La participation du public par voie électronique s'est déroulée pendant 36 jours consécutifs, du 8 avril 2024 au 13 mai 2024 inclus.

Conformément aux modalités arrêtées dans la délibération du 16 mars 2023, la participation du public par voie électronique s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- L'ensemble des mesures de publicité préalable a été effectué plus de 15 jours avant l'ouverture de la PVE, et pendant toute sa durée, conformément au code de l'environnement,
- L'avis d'ouverture de la PVE (cf. Annexe B) a fait l'objet d'un affichage en mairie centrale et en mairie annexe de Célony, sur les sites internet de la Métropole et de la ville.

L'affichage et la diffusion de l'avis ont eu lieu à partir du 15 mars 2024 jusqu'au 13 mai 2024.

La mise à disposition du dossier d'évaluation environnementale (ou étude d'impact) :

Le dossier soumis à évaluation environnementale était consultable sur le site internet de la Métropole sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mad-etude-impact-zac-calade>, à partir du 8 avril 2024 et jusqu'au 13 mai 2024 inclus. Le public pouvait déposer ses contributions à cette adresse.

De même, afin de faciliter l'accès au dossier, un exemplaire complet en format papier a été mis à disposition du public en mairie annexe de Célony-La Calade dans le hall d'accueil aux heures d'ouvertures de la mairie, accompagné d'un registre papier afin de consigner les observations et remarques du public sur la même période.

Le contenu du dossier soumis à la Participation du Public par Voie Electronique

Le dossier consultable en mairie ou par téléchargement comprenait les pièces suivantes :

- L'étude d'impact, et l'ensemble des études préalables (étude air-santé, étude sur le potentiel en ENR, étude de trafic, étude acoustique, étude d'impact agricole...)
- L'avis de l'Autorité environnementale (services de l'Etat) sur cette étude,
- Une notice explicative contenant la mention des textes qui régissent la PVE et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet, les autres autorisations administratives à obtenir tel que le Dossier Loi sur l'Eau,
- Le bilan de la concertation et la délibération du Conseil de Métropole sur celui-ci.

A l'issue de la PVE, l'autorité administrative maître d'ouvrage du projet, et conformément à l'art. L122-1-1 du code de l'environnement, le Conseil de Métropole statue sur la création de la ZAC de la Calade en tenant compte de l'étude d'impact, du bilan de la concertation et de la PVE réalisée auprès du public.

3. OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ET LES REPONSES APPORTEES PAR LA METROPOLE

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public a pu déposer ses contributions et propositions sur le registre numérique, ainsi que sur le registre papier mis à disposition en mairie annexe de Célony.

Aucune observation n'a été déposée sur le registre papier et vingt-trois contributions sur le registre numérique, dont trois contributions déposées par des CIQ et une contribution d'une association aixoise - Devenir – composée de professionnels de l'aménagement urbain.

La copie du registre numérique est annexée au présent document de façon à pouvoir consulter les remarques émises par le public dans leur version intégrale.

Les observations déposées sur le registre traduisent une inquiétude des habitants quant aux conséquences du projet sur l'augmentation globale du trafic et plus spécifiquement sur les chemins de desserte locales. Ils mettent aussi en avant le manque d'équipements du quartier tant au niveau des réseaux, des cheminements doux, de la desserte en transport en commun que des équipements publics sportifs. De fortes attentes sont également formulées, notamment au niveau de la remise en service de la halte ferrée et la réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal, mais aussi sur la desserte en réseaux des habitations. Ces attentes et interrogations ont été synthétisées ; elles portent sur les thèmes suivants :

- Cadre de vie des riverains, les modes doux, le trafic routier, la desserte en TC,
- Programme de l'opération (équipements, commerces...) son articulation avec Célony et la concertation
- La halte ferroviaire et le projet de Pôle d'échanges,
- Le raccordement du secteur aux réseaux humides,
- Les enjeux environnementaux, paysagers et sanitaires,

Cadre de vie, modes doux, trafic routier et desserte en TC :

Observations :

La sécurisation des modes doux sur la RD7ⁿ est un sujet qui est évoqué dans plus de la moitié des contributions. Les CIQ et les habitants demandent une liaison en modes doux piétons/vélos sécurisée entre le centre d'Aix, Célony, La Calade, Lignane et plus largement vers le plateau de Puyricard et Eguilles (inscrite au PDM de la Métropole).

La faiblesse de la desserte en bus est soulignée et des demandes de nouvelles lignes permettant de relier les différents pôles (Pôle d'activités Aix-les Milles, Aéroport, Gare TGV...) sont faites. Le maintien des arrêts de bus actuels sur la déviation de la RD7ⁿ, ainsi qu'une liaison souterraine sous la voie ferrée sont formulées.

De nombreuses contributions font état d'un report du trafic routier sur les chemins de campagne, par des effets de shunt dus aux embouteillages sur Célony, qui viennent endommager ces chemins, la végétation, les réseaux électriques... Avec la réalisation de la ZAC, le risque d'une augmentation de ce trafic est soulevé, des demandes de circulation à sens unique sur les chemins secondaires sont faites.

Enfin, des contributions demandent à ce que le parking envisagé dans le cadre de la réouverture de la gare, soit aussi réalisé sur la partie sud de la ZAC et pas seulement sur la partie Nord, et de prévoir un parking vélo sécurisé.

Réponse apportée :

L'aménagement de modes doux sécurisés le long de la RD7ⁿ est inscrit dans le Plan de Mobilité Métropolitain sur le bassin de mobilité d'Aix-en-Provence par la réalisation d'un « Réseau vélo structurant » entre Célony Calade, Lignane et Puyricard.

Concernant le développement du Plan Vélo, le PDM fixe un objectif de part modale du vélo à 7 % et propose pour cela un plan d'actions de développement de pistes cyclables structurantes. La RD7ⁿ fait partie de ce réseau. Les échéances de réalisation sont fixées à 2030. Le schéma directeur des modes actifs va permettre de préciser la programmation des différents itinéraires structurants prévus dans le plan de mobilité.

L'actuelle ligne 240 fait partie intégrante du Réseau Express Métropolitain (REM) qui consiste à créer un réseau de transport en commun interurbain à haut niveau de service. La ligne sera significativement améliorée afin de proposer une liaison efficace entre Salon, Lambesc et Aix en Provence, en passant par la Calade. Outre une augmentation de l'offre pour atteindre une fréquence de 10' aux heures de pointe, des aménagements d'infrastructures sont en cours d'étude pour fiabiliser la ligne tout particulièrement en entrée d'Aix en Provence.

Les chemins de desserte locale que sont le Chemins des Gervais, le chemin de Saint-Martin pourront faire l'objet d'étude de sens unique aux heures de pointes.

Programme de l'opération, son articulation avec Célony et la concertation

Observations :

Les contributions sur le sujet de la programmation de la ZAC sont nombreuses et assez controversées. L'association Devenir estime qu'une mixité d'usage activités-logements et une mixité sociale autour d'un centre de vie de qualité seraient garantes d'un projet territorial équilibré. A ce titre, il demande à ce que le projet soit amélioré. Les CIQ soulignent la nécessité d'avoir une vision d'ensemble sur le linéaire Lignane-Calade-Célony, notamment avec le projet de restructuration de Célony de la ville d'Aix.

Un CIQ, ainsi qu'une habitante, demandent à ce que la ZAC puisse accueillir une moyenne surface commerciale qui servirait à l'ensemble des habitants du nord d'Aix. D'autres contributions font part de leur opposition à l'implantation d'une surface commerciale alimentaire. Certain mentionne leur opposition à toute forme de commerces pour ne pas augmenter le trafic automobile.

5 contributions individuelles prennent position contre la localisation du Pôle de Valorisation des Déchets dans la ZAC arguant des nuisances et du fait que le nord du territoire a déjà accès aux déchetteries de Venelles et Eguilles, et privilégieraient le site de Célony plus proche de zone densément peuplées.

Le CIQ « La voie de Célony » demande à ce que des équipements sportifs et de loisirs de plein air puissent être réalisés dans la ZAC, qui pourraient bénéficier aussi aux futurs salariés. Une offre de restauration est aussi suggérée, évitant ainsi aux actifs de se déplacer.

Un sujet très clivant ressort sur la potentielle délocalisation de la station TOTAL de Célony au sein du périmètre de la ZAC. Les positions sont très tranchées, certains étant pour son départ du centre de Célony et d'autres absolument contre ; expliquant qu'il est plus pertinent de la maintenir à proximité d'une centralité commerciale afin que les usagers faisant la recharge de leur véhicule électrique puissent faire leurs courses dans ce laps de temps.

Le CIQ de Célony propose aussi la délocalisation sur la future ZAC des activités économiques situées sur Célony telles que Terraculture, Komilfo. Globalement, le projet de ZAC doit être articulé et envisagé en complémentarité avec les autres polarités que sont Célony et Lignane.

Réponses apportées :

La Calade a fait l'objet d'une OAP dans le PLU de la commune d'Aix en Provence approuvé en juillet 2015, cette OAP prévoit une vocation économique à ce site. Ces orientations ont été reprises dans l'OAP du PLUi. Ce secteur y est classé en zone 1AU-UEa et soumis à la réalisation d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté. L'OAP affiche une vocation

économique avec l'accueil d'activités à dominante artisanale/petite industrie, destinée à des PME-PMI orientées de manière préférentielle vers le domaine de l'éco-construction, et complémentaire au pôle de Lignane. La Ville a ainsi écarté l'implantation d'une moyenne surface alimentaire. Des activités commerciales nécessaires au fonctionnement de la zone, telle que de la restauration, seront autorisées. Lorsque la zone sera réalisée dans le cadre de la procédure de ZAC, le règlement qui s'appliquera sera celui de la zone UEa. Ce règlement autorise les équipements collectifs et services publics, tel que le PVD. Les équipements sportifs seront également autorisés par le règlement de la zone UEa.

La délocalisation d'entreprises présentes sur Célony pourra être envisagée, néanmoins le débat sur la station Total n'a pas été un sujet abordé durant les études préalables à la création de la ZAC. Ce sujet n'est donc pas du ressort de la Métropole à ce stade.

La demande de l'association Devenir de concerter avec les acteurs du territoire, afin de poursuivre la réflexion sur la vocation de la future opération et d'enrichir le projet, ne peut être prise en compte à ce stade avancée des études du projet et du PLUi du Pays d'Aix qui a été arrêté en octobre 2023. De plus, une phase de concertation préalable a été menée entre septembre et décembre 2022 au cours de laquelle la vocation du projet a été débattue.

Le PVD est localisé dans l'OAP du PLUi sur une parcelle publique d'une taille suffisante pour l'accueillir. Ce PVD a vocation à soulager les déchetteries existantes, mais il s'agit d'un équipement plus complet qu'une déchetterie classique. Il a vocation à accueillir un espace dédié au recyclage et à la réparation, ainsi que d'un espace de don. C'est pourquoi, sa localisation dans un espace économique est plus pertinente.

Le projet de ZAC est bien complémentaire à celui de Célony dont la vocation est d'accueillir du logement, des commerces et services de proximité. Le pôle de Lignane, quant à lui sera restructuré et densifié, à plus long terme, en maintenant une vocation économique orientée vers les secteurs de la construction/matériaux et de la transformation alimentaire.

La halte ferroviaire et le projet de Pôle d'Echanges Multimodal :

Observations :

Le sujet de la réouverture de la halte ferroviaire et sa transformation potentielle en pôle d'échanges multimodal est évoqué dans de nombreuses contributions. Cet équipement est très attendu et perçu comme l'une des solutions à l'augmentation continue du trafic automobile et plus spécifiquement aux embouteillages sur Célony.

Les CIQ demandent que la réalisation effective de la ZAC soit concomitante avec la réouverture de la halte ferroviaire. La sécurisation des modes doux, l'amélioration de la desserte en bus et la réalisation du PEM sont des préalables à la création d'un espace économique sur la Calade.

Réponses apportées :

Les remarques concernant le projet éventuel de PEM dépassent le cadre strict de cette opération.

En effet, le projet d'un PEM à la Calade est lié à l'opportunité de la réouverture de l'ancienne gare, étudiée dans le cadre du schéma d'armature ferroviaire. Cette étude inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER) est sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole ; elle est conduite en partenariat avec l'Etat, la Région et le Département. Elle déterminera l'opportunité de développer un Réseau Express Métropolitain ferroviaire (de type RER métropolitain) ainsi que

l'ouverture de nouvelles haltes. L'ancienne halte de la Calade pourrait être réouverte, ainsi que celle de Venelles, à une échéance qui n'est pas déterminée. Les résultats n'ont pas été communiqués à ce jour.

Cette étude permettra de croiser l'opportunité de cette gare par rapport aux contraintes techniques et d'exploitation du réseau ferré de la Métropole en vue d'une labélisation de Service Express Régional Métropolitain (SERM) soutenue par l'Etat.

C'est pourquoi, le projet de ZAC de la Calade ne pourra pas être soumis à la réalisation concomitante du PEM ou de la réouverture de la gare. Néanmoins, le schéma retenu doit préserver la possibilité d'implanter cette infrastructure et les équipements d'accompagnement (parkings, passerelles...).

Si les études concluaient à la non-réouverture de la halte de la Calade, une étude de faisabilité pourrait être lancée afin d'étudier l'opportunité de réaliser un équipement de mobilité type P+R sur la Calade, avec l'offre de transport qui s'en suit.

Le renforcement des réseaux :

Observations :

Les habitants soulignent l'intérêt d'une desserte du quartier par les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable. Le CIQ de Célony demande que les réseaux humides soient dimensionnés dans le dossier de réalisation de la ZAC pour permettre la sécurisation et le développement de l'ensemble du secteur, notamment de La Calade, Célony et Lignane. Cette demande est appuyée sur des extraits de l'étude d'impact qui se réfèrent à l'OAP de La Calade dans le PLUi.

Réponse apportée :

Si l'objectif de renforcement des réseaux affiché dans l'OAP de la Calade du PLUi énonce bien la volonté d'étendre le développement des réseaux à ces trois secteurs ; néanmoins le dossier de réalisation de la ZAC ne peut pas porter seul ce déploiement.

D'un point de vue technique, la mise à niveau des réseaux de collecte des eaux pluviales et la desserte pour l'assainissement des eaux usées doit commencer par le site de la Calade, du fait de la topographie, de la proximité du milieu naturel de rejet (la Touloubre) et pour l'assainissement, du fait de la localisation du poste de refoulement à proximité immédiate de la ZAC.

La viabilisation des terrains compris dans le périmètre de la ZAC sera une opportunité pour déployer les réseaux aux habitations situées à proximité. Les raccordements au réseau public d'assainissement et d'adduction d'eau potable seront à la charge des riverains. Ces éléments seront étudiés plus en détail lorsque la ZAC sera en phase opérationnelle.

Les enjeux environnementaux, paysagers et sanitaires :

Observations :

Un habitant, expert auprès du Ministère de la Transition écologique et Professeur des Universités en écologie et biogéographie, mentionne que les inventaires faune/flore contenus dans l'étude d'impact sont sommaires et réalisés sur des périodes trop courtes. Il souhaiterait qu'une approche plus ambitieuse soit développée sur la problématique des haies tant d'un

point de vue écologique, que pour l'intégration paysagère du projet (Château de la Calade). Il mentionne la présence de milieux semi naturels sur le site que le projet devrait pouvoir préserver.

L'un des propriétaires du Château de la Calade, classé Monument historique, déplore que l'intégration paysagère de la ZAC soit peu poussée, notamment au niveau des limites de la ZAC. Il demande que des barrières végétales soit imposées pour masquer les nouvelles constructions.

Sur le sujet de la qualité de l'air, le CIQ de Célony mentionne la présence de deux établissements recevant un public sensible à proximité immédiate de la ZAC, une maison de retraite et une école.

Réponse apportée :

L'étude d'impact fait état du nombre de passages réalisés par les écologues sur le site pour effectuer les inventaires faune/flore. Les passages ont eu lieu de Janvier à septembre, soit sur les périodes les plus favorables à l'observation. Ces inventaires pourront être complétés au stade du dossier de réalisation, comme le mentionne la MRAe dans son avis du 30 novembre 2023.

La demande concernant le volet paysager (intégration de haies, prise en compte du Château de la Calade...) sera traitée au stade du dossier de réalisation de la ZAC et en phase de maîtrise d'œuvre, phases dans lesquelles le projet d'aménagement et sa conception seront définis précisément. Au stade du dossier de création, il s'agit de définir un périmètre et les grands principes d'aménagement et non pas d'arrêter un schéma d'aménagement.

Concernant le volet sur la qualité de l'air, l'étude Air/Santé ne mentionne pas dans ses modélisations sur le projet de dépassement des seuils règlementaires pour les publics sensibles.

4. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU BILAN

Au plus tard à la date de la publication de la décision de la création de la ZAC, et pendant une durée minimale de trois mois, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

5. CONCLUSIONS

Globalement, les observations et propositions qui ont été faites, sont celles qui avaient été évoquées lors de la concertation au titre du code de l'urbanisme, dont un bilan favorable a été tiré par le Conseil de Métropole du 16 mars 2023.

Les principaux thèmes abordés portent sur les modes doux, l'augmentation du trafic automobile, notamment sur les chemins de desserte locale, le cadre de vie et les risques de nuisances que pourrait induire l'opération pour les riverains. La réouverture de la gare de la Calade et le projet d'un Pôle d'Echanges Multimodal font l'objet d'une forte attente dans la quasi-totalité des contributions. La programmation de la ZAC fait l'objet de point de divergences, sur l'accueil du Pôle de Valorisation des Déchets et sur l'accueil d'une surface commerciale alimentaire.

Un certain nombre de remarques dépassent le strict cadre de cette opération. Ainsi, sur la problématique du trafic routier propre au village de Célony, sur l'allongement continu des temps de trajets, la ZAC ne pourra pas apporter de solutions à ces sujets qui doivent être appréhendés à des échelles plus larges. Pour autant, les aménagements projetés de la ZAC seront réalisés de manière à prendre en compte cet impact sur le trafic routier.

Malgré les inquiétudes exprimées par les riverains et les CIQ, il n'y a pas de réelles oppositions à la réalisation d'une opération d'aménagement sur ce site. La Collectivité s'engage donc à mettre en œuvre ce projet tout en répondant le mieux possible aux attentes exprimées par la population.

La future ZAC de la Calade s'inscrira dans une démarche de labellisation environnementale Label Parc +, afin de garantir une conception du projet qui intègre l'ensemble des cibles et critères d'un aménagement durable, tant durant la phase chantier que dans la phase d'exploitation.

Le constat est fait que la participation du public par voie électronique n'a pas mis en évidence de nouveaux sujets de la part de la population, en comparaison des éléments déjà formulés dans le cadre de la concertation du public.

Dès lors, en considération des études réalisées, il est proposé au Conseil de Métropole d'approuver le bilan de la procédure de participation du public par voie électronique et par la suite d'approuver le dossier de création de la ZAC de la Calade.

ANNEXE A

**Observations et propositions du public déposées
sur le registre dématérialisé**

Avril-Mai 2024

REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

**Participation du public par voie électronique en vue du
projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la
Calade**

Rapport généré le 14/05/2024 à 09h33

Nombre de contributions : 23

Volume 1/1

@1 - Thomas - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 10/04/2024 à 16h13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZAC de la Calade Aix en Provence Station Total

Contribution : La station Total doit resté positionnée sur la zone actuelle au cœur de Célony en effet: 1. cette station draine un fort effectif de coté Aix et donc un déplacement coté Calade Nord ou Lignane engendrerait une augmentation significative du trafic avec des allers /retours Calade Sud / Calade Nord uniquement pour du carburant 2. A moyen terme, avec le basculement obligatoire essence => électrique, la station distribuera de plus en plus d'électricité et moins d'essence. Elle doit donc resté dans une zone urbanisé et moins pavillonnaire (ou la recharge peut se faire plus aisément à domicile) Une zone "d'attente de charge" accueillante, composée de petits commerces (café, boulangerie, boucherie ...) est en parfaite adéquation avec le souhait de recréer une "centre village Célony" actif 3. les projets immobiliers ont été mis en place en toute connaissance de cause avec la station Total en place depuis les année 50. Cela n'est pas le cas de la zone Calade nord où le choix a été fait de s'éloigner des zones urbanisées et d'être plus dans la campagne Aixoise.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@2 - Thomas - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 10/04/2024 à 19h14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZAC de la Calade Aix en Provence Pole Valorisation des déchets

Contribution : Le PVD doit rester à proximité de Célony , en effet, - Une zone plus urbanisé - avec Célony mais aussi Aix Nord - produit plus de déchet qu'un espace moins urbanisé => le PVD doit donc être accessible avec un temps de transport moyen/faible - A l'image de Venelles où le PVD est "encadré" par des bâtiments ainsi que des horaires adaptés, les nuisances sont très très faibles. - Le coté Calade Nord a déjà des PVD d'accès facile avec Puyricard pour les déchets verts et Venelles ou Eguilles

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@3 - Isabelle - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 17/04/2024 à 10h58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : moyenne surface alimentaire sur zac de la calade

Contribution : Le quartier de Célony va de la Chevalière au petit pont de St Cannat. Il comprend le centre de Célony, à aménager, la future zac de la Calade, la Calade et la Lignane. La station TOTAL doit rester où elle est actuellement, c'est un point de repère sur la RD7n. Le quartier de Célony manque cruellement d'équipements, comme une salle polyvalente, une moyenne surface alimentaire (actuellement, nous sommes obligés de faire des kilomètres pour aller faire nos courses, soit à Venelles, soit à St Cannat, ou aux milles. Perte de temps, ce n'est pas bon pour l'environnement et la planète, et c'est un coût supplémentaire pour les habitants du quartier), et le seul endroit où on l'on éventuel-

lement mettre ces équipements indispensables au quartier est dans la future zac de la Calade (une moyenne surface alimentaire, des artisans, etc et le projet peut devenir rentable et créer des emplois). La réouverture de la gare de la Calade, la création d'un parking relais, et de la future déchetterie ouverte aux particuliers complète la vue d'ensemble de ce projet qui peut être ambitieux ou pas selon les décisions qui seront prises. Il reste à aménager aussi les abords de la RD7n de chaque côté du chemin de fer suite à la déviation. Il ne faut pas oublier les déplacements doux, un voie dédiée aux vélos et piétons depuis le centre de Célony jusqu'à la Lignane en passant par la gare de la Calade peut-être envisagée et réalisable. Il y a moyen de faire quelque chose pour la partie nord d'Aix en Provence, en aménageant également les entrées de ville, au niveau de Lignane, qui mériteraient une attention afin de mettre en valeur ce quartier de Célony.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@4 - Pouget Michel - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 26/04/2024 à 09h50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Participer en tant que riverain au projet de l'aménagement de la calade
Contribution : Je suis très favorable à la création d'un assainissement collectif et du projet de création d'une halte sncf

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@5 - marcy-pelcot francoise - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 29/04/2024 à 21h49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : prise en compte des problématiques du quartier

Contribution : Contribution de Françoise PELCOT-MARCY, membre du CIQ de Célony Le pôle multimodal de la Calade constitue une vraie opportunité pour les habitants du Nord de la commune et pour tous les usagers qui transitent par Aix via la RD7n pour accéder à Marseille ou à l'Étang de Berre. Néanmoins, les habitants du quartier subiront des inconvénients de proximité (trafic supplémentaire, pollution induite...) pour implanter ce projet d'utilité collective, ils doivent donc trouver une forme de compensation à travers un projet de ZAC soigné et qui intègre leurs besoins et aspirations. Cela passe par : - Intégrer des cheminements en modes doux pour l'ensemble des habitants du plateau (Célony « centre », Lignane...) : piste cyclables, voies piétonnes - Dans la zone Sud destinée à « une réponse locale » = activités de services et artisanat, prévoir également : o des équipements publics (salle polyvalente et installations sportives) o la possibilité d'implanter une moyenne surface alimentaire - Dans la zone destinée aux échanges modaux, prévoir des parkings au sud pour les 2 roues mais également pour les voitures : même si des cheminements doux sont réalisés, certains habitants (PMR, personnes âgées etc) accéderont avec des véhicules et doivent pouvoir se parquer sans contourner la ZAC pour accéder par le Nord ce qui rallongerait leur trajet et créerait du trafic parasite inutile et nuisant. - Des précautions particulières (traitement paysager, odeurs, bruit...) à étudier et des solutions à mettre en oeuvre pour minimiser les nuisances potentielles de la décharge

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@6 - GAUVIN JEAN LOUIS - Aix-en-Provence

Organisme : ASSOCIATION DEVENIR

Date de dépôt : Le 08/05/2024 à 08h41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis association DEVENIR sur projet de ZAC de La Calade

Contribution : L'Association DEVENIR estime qu'une mixité d'usage activitéslogements et une mixité sociale seraient garantes d'un juste projet territorial équilibré autour d'un centre de vie de qualité. La réouverture de la gare est indispensable. Devenir demande qu'une procédure de concertation soit mise en place avec les acteurs de ce territoire pour compléter et améliorer le projet en créant un laboratoire urbain.

Pièce(s) jointes(s) :



DEVENIR | ASSOCIATION D'ARCHITECTES ET D'URBANISTES
Aix-en-Provence

Courriel : atelierdevenir@gmail.com
Site internet : associationdevenir.free.fr

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION DEVENIR DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE EN VUE DU PROJET DE ZAC DE LA CALADE

8 mai 2024

Le projet de ZAC de la Calade (48 ha), traduit dans l'OAP n°2 du projet de PLUi en cours d'analyse de l'enquête publique, vient identifier le secteur d'entrée de ville au nord-ouest d'Aix en Provence qu'il convient de valoriser avec la déviation de la D7N.

Le choix de réaliser une voie de contournement du quartier de la Calade en a largement fragilisé l'équilibre urbain et a conduit à supprimer l'usage de la gare dont les bâtiments à l'abandon témoignent d'un usage passé.

Le développement de ce secteur doit conduire obligatoirement à l'élaboration d'un projet d'aménagement équilibré **en rétablissement la fonction de gare** avec une liaison en mode doux (piétons, deux roues, petits transports collectifs et autres ...) entre les deux côtés de la voie de chemin de fer pour le déplacement des habitants. Une mixité d'usage (activité-logement) et de mixité sociale serait garante d'un juste projet de secteur urbain équilibré autour d'un centre de vie de qualité.

Il est, par ailleurs, étonnant que le risque écologique ne soit classé que « moyen » alors que le site constitue un réservoir de biodiversité ouverte notable. D'ailleurs, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale est sévère sur le projet de ZAC de la Calade.

La MRAE indique que l'étude d'impact est à compléter et à approfondir, notamment sur l'évaluation environnementale, la préservation de la qualité de la Touloubre, les zones humides, l'exposition des personnes à une qualité de l'air et une ambiance sonore dégradées, les impacts sur la faune, les incidences sur les sites Natura 2000, le risque inondation, le potentiel des EnR, l'émission des gaz à effet de serre, les terres agricoles consommées.

Le mémoire en réponse reprend tous ces points et précise que la plupart des observations seront complétées ou actualisées lors de l'élaboration du dossier de réalisation de ZAC.

Et comme l'Association Devenir le plaide avec insistance sur nombre de grands projets pour le futur, notamment pour le projet de renouvellement urbain d'Encagnane, il est là aussi important pour La Calade de prévoir une **consultation d'équipe d'urbanistes, d'architectes et de spécialistes du projet urbain associant les citoyens d'Aix motivés pour dessiner une vraie agglomération avec toutes ces composantes**. Ce futur quartier-village (comme bien d'autres autour d'Aix) est déjà largement paysagé et pourra, de plus, se relier facilement en transport collectif doux (le train notamment) aux grands lieux d'activité comme le pôle

d'activité d'Aix en Provence (PAAP) au Sud, et au Nord Cadarache, Iter et autres lieux en développement dans le futur le long des grands axes existants (notamment la route d'Iter). La **réouverture de la gare** nous paraît une évidence à court terme.

Le projet d'aménagement de La Calade est une opportunité pour la **création d'un laboratoire urbain** qui ne se représentera pas de sitôt et qui pourrait même faire exemple bien au-delà de notre territoire, d'autant plus que le site est quasiment vierge et que la centralité est évidemment déjà définie autour de la gare. Devenir pourrait apporter à cette occasion de projet son expertise et ses réflexions comme elle essaie constamment de le faire lors de ces projets futurs de mutation urbaine.

Devenir demande que, compte tenu de la complexité du projet, l'AUPA soit mobilisée sur ce dossier et qu'une **procédure de concertation** sur le projet soit réalisée avec les acteurs de ce territoire (Conseil de quartier, représentants d'associations, représentants de la population, société civile, administration) pour compléter le projet et l'améliorer dans le sens d'une mixité fonctionnelle activités-logements digne d'une entrée de ville.

Quelques points du mémoire appellent les observations suivantes :

- point 1.7 du mémoire : le schéma directeur économique des zones d'activité est effectivement absent mais il est indiqué la nécessité « de renforcer la centralité de Celony », secteur voisin de La Calade qui le complète.

C'est effectivement une demande prioritaire pour le CIQ de Celony, la fédération des CIQ et l'association Devenir.

- point 2.2 : artificialisation des sols : le maître d'ouvrage indique que les voiries seront en enrobé, ce qui ne traduit pas la volonté de faire évoluer le projet dans le sens d'une transition écologique : de nouveaux types de revêtements susceptibles d'infiltrer l'eau de pluie (végétal, dalles béton, goudron végétal ou pierres tissées auraient pu au moins être proposés dans une vision d'éco-quartier du 21^{ème} siècle.

- point 2.3.2 : pour réduire les émissions carbone, le maître d'ouvrage indique qu'il entend « privilégier » les matériaux de construction bio-sourcés ou de réemploi. Ce doit être une obligation et non à l'appréciation du bon vouloir des usagers.

Cette contrainte devra être traduite dans le cahier des charges des prescriptions techniques, architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales qui sera annexé au cahier des charges de cession des lots.

- point 2.5.4 : les conditions de traversée de Celony posent effectivement une vraie question. Après l'abandon d'une déviation, le principe d'une traversée en tranchée ouverte redevient d'actualité. C'est l'occasion d'y implanter une dalle de couverture sur et autour de laquelle le développement d'une centralité de quartier fera sens en aménageant le quartier et en rééquilibrant la mixité fonctionnelle de Celony.

@7 - MOSER Dominique - Aix-en-Provence

Organisme : CIQ de Célony - La Calade - Lignane

Date de dépôt : Le 11/05/2024 à 11h28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution du CIQ de Célony - La Calade - Lignane

Contribution : Le CIQ de Célony - La Calade - Lignane est concerné au premier chef par le projet de la ZAC de La Calade qui va avoir un impact sur la qualité de vie de ses habitants et des conséquences sur leur avenir à long terme.

Pièce(s) jointes(s) :

CIQ de Célony - La Calade - Lignane

2 chemin de la Bosque d'Antonelle

13090 Aix-en-Provence

06 07 88 65 36

Enquête Publique sur l'étude d'impact de la ZAC de La Calade à Aix-en-Provence

Contribution du CIQ de Célony - La Calade - Lignane

1 – Les enjeux de la ZAC de La Calade et du Pôle d'Echanges Multimodal

Le projet de La ZAC de La Calade représente un enjeu majeur pour le nord de la ville d'Aix-en-Provence, en termes d'aménagement et de diminution de la circulation. Le « bouchon de Célony » reste en effet l'un des points noirs du département en matière de circulation routière.

Le CIQ se réjouit donc que le projet de La Calade prenne enfin corps et qu'un Pôle d'Echanges Multimodal soit enfin acté. La future halte ferroviaire permettra aux habitants du quartier de se rendre en transports en commun au centre d'Aix et aux zones d'emplois, sans être obligés de passer des heures en voiture dans les bouchons.

Ce projet va générer de l'activité et donc augmenter la circulation déjà difficile sur la RD7n et sur l'ensemble du quartier, malgré les conclusions de l'étude d'impact mentionnées aux paragraphes 4.1.6.1 et 5.1.6 qui en minimisent les conséquences. La population constate pourtant des embouteillages importants tous les matins de la semaine. Le CIQ souhaite donc que la réalisation de la ZAC soit liée à la réouverture de la future halte ferroviaire et à la création du Pôle d'Echanges Multimodal.

Le CIQ demande que la réalisation effective de la ZAC et l'implantation des nouvelles entreprises soient concomitantes avec la réouverture de la halte ferroviaire.

2 – Accès de la ZAC en modes doux

Dans le projet du Pôle d'Echanges Multimodal il manque un élément essentiel : la relation et la liaison des cheminements en mode doux internes à la ZAC avec le reste du quartier de Célony - La Calade - Lignane.

Dans le paragraphe 2.5.3.3 « Des modes doux intégrés », il est écrit : « *Création d'itinéraires doux (cycles et piétons) double sens sur d'anciens chemins pour irriguer le quartier et représenter une amorce vers l'extérieur du quartier* ».

Le paragraphe 2.4.4 fait référence au Plan de Mobilité Métropolitain qui prévoit des pistes cyclables au nord d'Aix, le long de la RD7n entre Célony et Lignane et qui mentionne à la page 18, dans la rubrique « Un système vélo global » (l'un des sept leviers à actionner) : « *Des axes structurants seront aménagés principalement sous forme de pistes cyclables protégées. Ce réseau est conçu pour relier les pôles urbains aux pôles d'échanges multimodaux et aux pôles d'emploi* ».

Il est aussi écrit dans ce même paragraphe 2.4.4 : « *Diversifier l'offre de mobilité en structurant la combinaison des modes de déplacement* » et « *Améliorer les mobilités pour développer un cadre de vie remarquable et respirable* ».

Ecrire simplement en fin du paragraphe 2.4.4 que le projet de La Calade s'inscrit dans les ambitions du Plan de Mobilité de la Métropole, parce qu'il prévoit des cheminements doux en interne, est très insuffisant et n'apporte aucune solution ni même aucune perspective d'intégration de ce projet dans le tissu local.

Absolument RIEN n'est prévu au-delà de l'opération pour relier en cheminements doux le projet au centre de Célony ou Lignane et à Puyricard ou Eguilles. On voudrait dissuader les habitants de se rendre au Pôle d'Echanges Multimodal ou les inciter à utiliser leur voiture que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Le CIQ demande que le projet intègre, comme le prévoit le Plan de Mobilité de la Métropole, une piste cyclable le long de la RD7n, du futur projet de La Calade au centre de Célony et vers Lignane et une liaison cyclable vers Puyricard et Eguilles.

3 – Desserte interne de la ZAC en modes doux

Le paragraphe 2.5.3.1 requalifie la route d'Avignon en boulevard urbain et les paragraphes 2.5.3.2 et 2.5.3.3 définissent la desserte interne des deux secteurs et les modes doux intégrés. Plutôt que de prévoir des itinéraires doux (cycles/piétons) en double sens de chaque côté des voies de circulation (selon les croquis), il serait préférable de prévoir des cheminements double sens d'un seul côté des voies de circulation, mais avec une séparation physique du type de ce qui vient d'être réalisé sur la RD63, route du Colonel Bellec à Puyricard.

La liaison en modes doux entre les parties nord et sud de la ZAC est prévue par une passerelle au-dessus de la voie ferrée. Un passage souterrain semblerait plus adapté, notamment pour les cycles et serait certainement beaucoup plus emprunté.

Le CIQ demande des cheminements doux à double sens séparés physiquement des voies de circulation automobile et un passage souterrain entre les deux parties de la ZAC, à la place de la passerelle prévue.

4 – Desserte en transports en commun de la ZAC

Au paragraphe 2.4.3.3 « OAP 02 » le plan joint fait apparaître un principe de tracé de transports en commun qui passe par la nouvelle déviation, avec un arrêt sur cette déviation en surplomb du chemin de la voie ferrée et donc au-dessus du futur Pôle d'Echanges Multimodal.

Comment feront les usagers pour rejoindre la halte ferroviaire : escalier, ascenseur ? Est-il prévu un arrêt dans chaque sens de circulation, mais existe-il suffisamment d'espace pour les réaliser ?

Ce principe de tracé paraît peu réaliste. Les arrêts actuels, situés aux deux ronds-points nord et sud, doivent être conservés.

Le CIQ demande des explications sur ce futur trajet de transports en commun, destiné à desservir la ZAC.

5 – Implantation d'un parking dans la partie sud de la ZAC

Le projet de ZAC prévoit le futur Pôle d'Echanges Multimodal uniquement dans la partie nord. Il est indispensable de prévoir un deuxième parking et donc de lui affecter l'espace correspondant, du côté sud

de la voie ferrée pour les habitants du quartier, dont la majeure partie réside au sud du projet de ZAC, ce qui évitera de créer un trafic supplémentaire sur la déviation et limitera la pollution.

Ce parking devra avoir une capacité importante, car les parkings de Célony sont déjà saturés par le co-voiturage et le futur Pôle d'Echanges Multimodal va augmenter cette tendance.

Le CIQ demande l'implantation, dans le cadre du futur Pôle d'Echanges Multimodal, d'un deuxième parking du côté sud du projet pour faciliter la vie des habitants.

6 – Permettre le développement du commerce dans la ZAC

Dans les paragraphes 2.5.2.1, 2.5.2.2 et 2.6.2.2 concernant les Activités Economiques, il est écrit : « *Création d'une centralité accueillant du tertiaire et des services aux usagers des zones d'activités et aux usagers du Pôle d'Echanges Multimodal* » et en même temps : « *Interdire les unités commerciales* ».

Le CIQ considère qu'une centralité sans commerces n'en est pas une !

Par ailleurs il est écrit, dans le paragraphe 2.6.4.2 « Besoins Economiques », « *un schéma directeur économique global entre Lignane, La Calade et Célony a été réalisé, recherchant une complémentarité de ces trois secteurs* ».

Le CIQ réclame depuis longtemps l'implantation d'une moyenne surface alimentaire pour l'ensemble du quartier, afin d'éviter que les habitants se rendent en voiture dans les pôles commerciaux de Venelles, de la Pioline ou de Jas de Bouffan. Il estime que cette moyenne surface est complémentaire et absolument pas concurrente des commerces de proximité et des services prévus dans la future centralité de Célony. Elle ne peut s'implanter que dans la zone de La Calade car il n'y a pas assez de place ni suffisamment de stationnement au centre de Célony et un afflux de véhicules n'est pas compatible avec le futur centre de village envisagé.

La ZAC de La Calade doit être complémentaire du centre de Célony et contribuer, au-delà de l'installation d'activités économiques, à améliorer le bien-être et le quotidien des habitants.

Le CIQ demande que le projet de ZAC permette l'implantation d'une moyenne surface commerciale et donc que la mention « Interdire les unités commerciales » soit supprimée aux paragraphes 2.5.2.1 et 2.6.2.1.

7 – Autoriser et prioriser la possibilité de déplacer les activités économiques du centre de Célony, notamment la station-service dans la partie sud de la ZAC

Dans la restructuration et l'aménagement de la centralité de Célony, il pourrait être intéressant de déplacer la station-service Total. Le meilleur emplacement serait dans la partie sud de la ZAC, au plus près du rond-point d'Antonelle, pour conserver l'attractivité du trafic de la RD7n et bénéficier d'une bonne visibilité. Il n'est en effet pas possible de la déplacer dans la partie nord de la ZAC au niveau du rond-point de La Calade, compte tenu du contexte hydrologique et du risque d'inondation et de la covisibilité avec le château de La Calade.

Cette éventualité pourrait s'étudier dans le cadre du schéma directeur économique global entre Célony, La Calade et Lignane, mais cela reste une éventualité, car aucune étude commerciale n'a encore été engagée.

Pour le permettre il faut compléter les paragraphes 2.5.1 « Répartition des services de la ZAC », 2.5.2.1 « Les activités économiques », 2.6.4.2 « Les besoins économiques » et 2.6.4.3 « La densité envisagée » en ajoutant cette possibilité.

D'une façon générale, il faut prévoir que les activités économiques déjà installées au centre de Célony doivent bénéficier d'une priorité pour se déplacer dans la ZAC.

Le CIQ demande que la possibilité de déplacer les activités économiques du centre de Célony et notamment la station-service dans la partie sud, soit ajoutée dans les activités autorisées dans la ZAC

8 – Implantation d'activités sportives et de loisirs de plein-air

Le projet de ZAC doit profiter à la population locale. Or, le quartier manque d'espaces permettant la pratique d'activités sportives et de loisirs de plein-air. Sur les zones naturelles vertes et humides de la partie nord du projet de ZAC, qui interdisent toute construction, il serait souhaitable de permettre la possibilité d'accueillir des aménagements sportifs et de loisirs, en précisant bien sûr qu'il ne faut pas augmenter l'artificialisation des sols, ni contrarier l'écoulement naturel des eaux.

Au paragraphe 2.5.3.3 est évoqué l'aménagement au sein du projet d'une promenade douce, du sud au nord à l'échelle du quartier et au-delà. Le CIQ souhaite avoir des précisions sur ce projet.

Le CIQ demande que le projet de ZAC intègre une zone permettant l'implantation d'activités sportives et de loisirs de plein-air.

9 – Extension des réseaux humides dans le quartier

Le paragraphe 2.5.5.1 « Réseaux humides » mentionne que le réseau des eaux usées devra être dimensionné en tenant compte du futur Projet de Lignane, mais ne prévoit pas le renforcement des autres réseaux humides ni le renforcement de ces réseaux pour le développement de l'ensemble du secteur.

Pourtant le paragraphe 2.4.3.3 « OAP 02 La Calade » reprend les termes de cette OAP du futur PLUi : *« Renforcer les réseaux d'assainissement actuels sous-dimensionnés pour permettre la sécurisation et le développement de l'ensemble du secteur, notamment de La Calade, Célony et Lignane ».*

Il faut prévoir, dès la réalisation de la ZAC, un dimensionnement des réseaux humides correspondant aux objectifs de l'OAP 02.

Le CIQ demande que les réseaux humides soient dimensionnés dans le dossier de réalisation de la ZAC pour permettre la sécurisation et le développement de l'ensemble du secteur, notamment de La Calade, Célony et Lignane.

Contribution déposée le 11 mai 2024

Le Président du CIQ de Célony - La Calade - Lignane

Dominique MOSER

@8 - Ambre - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 00h52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Za la calade

Contribution : Bonjour, Plusieurs points à prendre en compte : 1) les habitants du chemin des gervais, qui n'ont pas envie de vivre près d'une zone avec des dizaines de commerces. 2) un sens interdit demandé plusieurs fois, entre le chemin des gervais et le nouveau bâtiment comptable. Car beaucoup de gens se perdent et roulent à vive allure alors que le chemin est à double sens. Le rendre donc à sens unique en venant de biocop. 3) refuser tout type de supermarché ou Intermarché qui ramènerait trop de monde. Notre chemin est calme et les riverains ne veulent pas de monde aux alentours.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@9 - Médail Guillaume - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 01h52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis d'un riverain - château de la Calade

Contribution : Bonjour à tous, Ma famille possède depuis près de 400 ans le château de la Calade (1632), monument historique classé, situé à l'extrémité du projet de ZAC, au niveau du rond-point du même nom. Je me bats personnellement depuis des années afin de sauver ce petit monument et de pouvoir le restaurer. Nous regrettons une nouvelle fois cette artificialisation progressive des terres agricoles et du paysage de notre quartier. Après avoir parcouru le dossier d'enquête, nous constatons et déplorons que l'intégration paysagère du projet de ZAC ne semble pas avoir été très poussée, en particulier au niveau des limites de la zone (risque de vis-à-vis important). Nous demandons absolument que le projet intègre quelque chose de plus concret et précis (en particulier des barrières végétales) pour cacher visuellement ces nouvelles constructions et les intégrer au mieux au paysage existant. Le périmètre des 500 mètres autour d'un monument historique doit absolument être pris en compte et contraindre la réalisation de ce projet. Par ailleurs, à notre sens, la station Total de Célony, point de ravitaillement emblématique et facilement accessible pour tous, doit rester où elle est. Il n'est pas nécessaire non plus d'ajouter encore une surface alimentaire type supermarché, l'offre environnante est bien suffisante ! C'est une contrainte qu'il faut assumer lorsque l'on choisit de vivre en zone rurale ou semi-rurale. Par ailleurs, il nous semble que le développement des transports en commun (bus, train) qui font tant défaut à la Calade serait une excellente idée, en particulier la réouverture de la gare de la Calade. En espérant surtout que ces nouvelles réalisations ne troubleront pas la tranquillité des riverains du quartier. Bien cordialement

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@10 - Patrick - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 10h02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enfin la mairie s'intéresse à nous ...

Contribution : Bonjour, je suis presque né dans ce quartier et depuis 1970 je le vois s'urbaniser sans jamais voir d'action de la part de la mairie que nous avons sollicitée pendant des

années. Nous avons eu des visites de la Droite puis de la Gauche sans jamais voir d'évolution de notre quartier. Avec mon grand-père nous avons défricher sans aucune aide le chemin des Gervais, j'ai fait une pétition que j'ai porté pour que l'internet arrive dans le quartier, en 1974 on a amené l'eau et l'électricité depuis le chemin d'Eguilles avec le peu de propriétaire du quartier et un exploitant agricole. Alors aujourd'hui j'attends que la mairie face le nécessaire pour que la génération future puisse continuer de vivre dans notre quartier dans des conditions meilleures que les nôtres. J'entends : - Une réactivation de la gare demandée depuis des années et qui permettrait un désengorgement de la RN7 L'éclairage public pour que nos enfants ne soient plus en insécurité quand il vont en ville ou en reviennent. - Un vrai système de captage des eaux de pluies - Un systèmes de collecte des eaux usées. - Une desserte de bus aussi performante et utilisable que le reste de la ville. - Une évolution de la capacité électrique avec la mise en service de nouveaux postes de transformation - Une collecte des déchets verts - Un curetage et un aménagement de la Touloubre pour éviter tous risques d'inondations. - Un aménagement du nouveau rond point (superficiel mais qui donne une image aux touristes qui arrivent par la RN7) Mais cela doit se faire dans le respect des normes phoniques, tout en offrant un service de qualité au riverains. Cela ne fait que trop longtemps que la Calade est le parent pauvre de la commune d'Aix en Provence tout en payant son tribut à la communauté comme tous les habitants d'Aix en Provence. J'espère être entendu et que le progrès fera enfin place à l'indifférence dont nous sommes victime depuis des années. Bien cordialement

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@11 - Grezes ko Ghislaine - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 10h21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Observation

Contribution : La Calade nord a été fortement impactée par la déviation. Les nuisances sonores s'avèrent importantes. Nous espérons que la nature soit réparée autour de cette infrastructure. Mais cela n'a pas été le cas. La campagne a été suffisamment impactée sur la calade nord: nous sommes opposés à l'implantation de la déchèterie ou de la station total dans cette zone déjà fragilisée et inondable.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@12 - yann - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 16h04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZAC de la Calade Aix en Provence Station Total + Pole Valorisation des déchets

Contribution : Le PVD doit rester à proximité de Célony , en effet, - proximité zones urbaines plus pratique - Le coté Calade Nord a déjà des PVD d'accès facile avec Puyricard pour les déchets verts et Venelles ou Eguilles La station Total doit resté positionnée sur la zone actuelle au cœur de Célony en effet: - proximité zone urbaine plus adaptée, préservation de la limitation du trafic sur l'autre zone (et adapté aux usages urbains quand véhicule électrique) - implantation déjà intégrée à la zone actuelle, donc pas de changement, contrairement à l'autre zone

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@13 - Odile - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 18h11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zac

Contribution : Je suis contre l'ouverture d'une Zac à la calade; pas de déchèterie, parkings, commerces en tout genre. Des commerces vont s'ouvrir et fermeront aussi vite que dans le centre de Celony. La boucherie n'a pas réussi à survivre... Il y a des marchés à Eguilles et Puyricard et des commerces à moins de 10 km, pas besoin d'en ajouter !! Gardons cette zone naturelle Trafic déjà intense, pas besoin de rajouter des camions(on nous promet maximum 10 par jours.. qui limitera le nombre?) N'oublions pas l'impact d'une future déviation de St Cannat qui générera encore plus de trafic. Installations sportives ? Il y a beaucoup de choix sur

Puyricard et Venelles.. Celony a ses spécificités (N7 et petits chemins ,) on ne peut pas le transformer en Puyricard qui s'est développé bien plus tard

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@14 - sost nicolas - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 18h23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZAC de la Calade Aix en Provence - contribution concernant le Pole de Valorisation des déchets

Contribution : Il faut maintenir un PVD à proximité de Célony pour plusieurs raisons : - Le PVD va attirer proportionnellement plus de véhicule venant de Aix Nord et Celony que Calade Nord, car il y a proportionnellement plus de monde sur cette zone. Il faut éviter d'encombrer la déviation et il faut que ce PVD soit plus facilement accessible à cette population. - Les habitants de la zone autour de la Calade nord ont déjà un accès facilité au PVD d'Eguilles qui a été brillamment refait et sinon celui de Venelles.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@15 - Frédéric - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 18h34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Observations sur l'environnement

Contribution : Riverain de ce secteur, je suis également expert près du Ministère de la transition écologique, dans le domaine de la biodiversité (flore et végétation), au niveau national (membre du GT Flore du Conseil national de protection de la nature / CNPN) et régional (membre du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel / CSRPN-PACA), et Professeur des universités en écologie et biogéographie à Aix Marseille Université. A ce titre, je suis et serai particulièrement vigilant au sujet des impacts possibles à l'environnement engendrés par le présent projet. Je note que l'étude d'impact concernant la flore est très sommaire, et bien d'autres espèces végétales existent que les 79 taxons recensés. La prospection pour l'inventaire de la flore et la cartographie des habitats a été réalisée en 3 jours d'une même année, mais on ne connaît pas la pression d'échantillonnage ; il aurait été utile de faire ces inventaires sur au moins deux années différentes (car l'expression de la flore méditerranéenne est très dépendant des conditions climatiques). Ainsi la non-mention d'espèces végétales protégées par la loi sur l'emprise du projet ne signifie pas pour autant

leur absence sur la zone d'étude. La tulipe d'Agen (*Tulipa agenensis*) par exemple est présente à proximité et il conviendrait de réaliser des prospections ciblées particulièrement sur les prairies humides ou semi-humides, un habitat en très forte régression en PACA. L'analyse de la végétation est aussi succincte et elle ne permet pas de bien estimer les enjeux écologiques et fonctionnels de ces habitats qui vont être encore altérés. L'analyse du réseau de haie m'interroge aussi. Que représentent les "haies d'ornement" et les "haies pauvre en espèces" ? Une caractérisation floristique et fonctionnelle s'impose d'autant que les haies sont des éléments en profonde régression en France, et qui jouent un rôle écologique et paysage bien connus. Il est nécessaire de mieux caractériser cet ensemble de haies sur le site, de les préserver au maximum lors de la phase travaux et de proposer des opérations significatives afin de développer un réseau cohérent de haies dans le cadre de l'accompagnement écologique et paysager du site. Rappelons aussi qu'un monument historique, la château de la Calade se situe très près de l'emprise du projet et qu'il est nécessaire de ne pas altérer son environnement paysager. Les plantations de haies, arbres et arbustes devront se faire en concertation avec un ingénieur écologie. Enfin, la proposition de déplacer la station service "Total" de Célony au sein de l'emprise prévue par ce projet apparaît comme une aberration tant écologique que paysagère, car elle contribuerait à artificialiser davantage un secteur où des milieux semi-naturels intéressants persistent encore. Pour conclure, si il peut être intéressant de proposer une meilleure intégration écologique et paysagère à la ZAC existante, il faut être très vigilant afin de ne pas artificialiser davantage les milieux semi-naturels ou naturels présents dans l'emprise du projet, car ils ont subi d'énormes pertes en région PACA depuis des décennies, et l'on se doit de respecter l'objectif de "zéro nouvelle artificialisation" promu par le Gouvernement.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@16 - sost nicolas

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 18h34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Déplacement de la Station Total - ZAC de la Calade Aix en Provence - A MAINTENIR A CELONY

Contribution : Le maintien de la station Total sur la zone actuelle au centre de Célony fait le plus de sens pour plusieurs raisons. La zone Aix nord étant beaucoup plus urbanisée que la zone Calade sud, déplacer la station cette station coté Calade engendrerait un fort trafic nord/sud sur la déviation qui n'en a pas besoin juste pour des besoins de carburant. Déplacer la station vers la Calade sud revient à pénaliser ses riverains qui ont fait le choix de vivre plus loin des centres villes pour s'éloigner de ce type de nuisance. Il est hors de question de récupérer ces nuisances alors que cette station est en place le depuis des décennies à Celony. Enfin, on peut espérer qu'à terme cette station permettra aux véhicules électriques de se recharger, c'est un besoin plus important pour ceux qui habitent en zone urbanisée (Celony, Calade sud) que ce habitent en "campagne" (Calade nord) et qui peuvent plus facilement installer une borne de recharge chez eux.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@17 - L'HUILLIER Corinne - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 20h21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet de ZAC sur le secteur de la Calade

Contribution : Bonsoir, Les chemins annexes ne doivent pas être utilisés pour des rotations de poids lourds convoyant les déchets de PVD. En effet, les risques de dégradation de la chaussée sont très importants et nuisent fortement à la sécurité des riverains. Nous avons d'ailleurs constaté des dégradations sur la chaussée, les câbles aériens et les arbres centenaires. Depuis la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, l'État met en place une politique à la fois préventive et curative dans le domaine des transports terrestres et aériens. Celle-ci a été renforcée depuis 2002 par l'application de la directive 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. Nous demandons l'application stricte des réglementations existantes pour protéger le cadre de vie des habitants et préserver leur sécurité. Il faut donc interdire aux poids lourds d'emprunter les chemins périphériques de la Calade déjà très encombrés par les automobilistes. Nous constatons que la coordination entre les différents acteurs (métropole, municipalité, et partenaires urbains et privés) laisse à désirer et qu'un effort de communication est nécessaire pour avancer efficacement dans la mise en place de ce projet. Bien cordialement,

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@18 - Rougier Aurore - Aix-en-Provence

Organisme : La voie de Célony

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 21h31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution de la Voie de Célony

Contribution : Madame, Monsieur, Vous trouverez ci-joint la contribution de la Voie de Célony, association de quartier de 480 adhérents. Vous souhaitant bonne réception, Cordialement, Aurore Rougier Présidente de "La Voie de Célony"

Pièce(s) jointe(s) :



Contribution de la Voie de Célonny

Étude d'impact de la ZAC de la Calade

13 mai 2024

La Voie de Célonny, association de quartier de 479 adhérents, tient à remercier toutes les personnes qui cherchent à améliorer le quartier de Célonny. Voici les observations de l'association sur l'étude d'impact du projet de ZAC de la Calade.

La création de cette ZAC devrait générer environ 650 emplois, soit à peu près l'équivalent de la zone de la Pile à Saint-Cannat. Afin d'éviter l'apparition de problématiques prévisibles du fait de ce nouvel afflux, certains aménagements essentiels sont à prévoir et à réaliser dans le cadre du projet de ZAC.

En priorité, les besoins des futurs salariés sont similaires à ceux des habitants de Célonny, notamment de **pouvoir disposer d'une bonne desserte par la route, les transports en commun (train et bus), les pistes cyclables et les chemins piétons.**

Afin de ne pas reproduire les erreurs qui ont pu être commises avec la Zone des Milles ou celle de la Duranne, **il est nécessaire de mettre en place les différents modes d'accès à cette zone d'activité dès sa création et non après**, quand les constructions ne permettront plus les aménagements nécessaires.

1. La solution du Pôle d'Échange Multimodale (PEM)

Nous remarquons que le Pôle d'Échange Multimodal ne fait pas partie des équipements de la ZAC. Seule une emprise lui est réservée. Ce PEM est pourtant la solution qui permettra de limiter l'impact du trafic supplémentaire dans le quartier et permettra de rendre accessible cette zone à tous, employés, riverains ou clients.

Il nous semble nécessaire que la création de la ZAC soit concomitante avec la réalisation du Pôle d'Échange Multimodal. Cela demande de repenser la desserte des bus mais aussi et surtout de prévoir la réouverture de la halte ferroviaire pour desservir notamment le centre d'Aix-en-Provence.

2. Ouverture de la gare ferroviaire de La Calade

L'ouverture de cette gare permettrait aux entreprises de recruter plus facilement des salariés au centre-ville d'Aix en Provence, Venelles ou Pertuis, de rendre la zone attractive pour tout le Nord d'Aix en Provence, mais cela permettrait surtout de limiter l'impact sur le trafic de la RD7n qui est saturé aux heures de pointe.

Cette gare ferroviaire bénéficierait aussi aux habitants de tout le plateau de Puyricard, de Rognes, de Lambesc... qui pourraient se rendre au centre-ville d'Aix, et au-delà, en train, limitant, là aussi, le nombre de voitures sur la RD7N. Sans la réouverture de la gare de la Calade, nous estimons que les impacts de l'augmentation du trafic sur les chemins avoisinants (chemin de Saint-Martin, chemin d'Antonelle, chemin des Gervais...) et sur la RD7n ne seront pas acceptables pour les riverains.

Nous suggérons donc de fixer avec les autorités compétentes un planning de réouverture de la gare ferroviaire de la Calade compatible avec le planning de réalisation de la ZAC.

3. Augmentation de la desserte par bus

Actuellement, cette zone est seulement desservie par 2 lignes de bus (240 et 250) dont la fréquence de passage théorique, quand ils ne sont pas déjà pleins, est de 30 minutes en heure de pointe. Cette fréquence est insuffisante pour permettre aux futurs salariés de la ZAC d'utiliser les transports en commun et garantir une ponctualité de la part des salariés, des scolaires et de toute personne devant respecter des contraintes horaires. Cela oblige chacun à prendre sa voiture.

Nous suggérons donc d'augmenter la fréquence de ces bus afin de favoriser l'usage des transports en commun, plutôt que de la voiture, et ainsi réduire les impacts pour les riverains.

4. Création de lignes nouvelles permettant de rejoindre les autres pôles d'activité, Marseille, la gare TGV et l'aéroport de Marignane

Tout le nord du plateau est engorgé par le trafic routier car il n'existe aucun bus ou moyen de transport collectif permettant de rejoindre les zones les plus attractives du territoire. C'est une aberration qu'il faille nécessairement passer par le centre d'Aix en Provence pour rejoindre ceux-ci car cela entretient le tout voiture et alimente le fameux bouchon de Célony de façon croissante depuis plus de 20 ans. Faute de lignes directes, les temps de trajet en transport en commun sont totalement dissuasifs.

Afin de limiter les impacts sur le trafic de la Rd7n, nous suggérons que le futur Pôle Multimodal intègre de nouvelles lignes de bus permettant de raccorder le plateau de Puyricard aux autres pôles d'attractivité du territoire (pôle d'activité des Milles, gare TGV, aéroport de Marseille Provence...).

5. Positionnement des arrêts de bus

Nous ne comprenons pas le positionnement de l'arrêt de bus présent au milieu de la déviation dans le schéma de l'OAP d'intention prévue sur le secteur de la Calade dans le projet de PLUI arrêté en mars 2023. **Comment accéder à cet arrêt au milieu d'un pont ?** Impossible d'envisager de marcher le long de la RD7N ou de la traverser à cet endroit.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT



Nous demandons par ailleurs que **les 2 arrêts existants au Nord et au Sud de la zone soient bien maintenus** car ils sont nécessaires aux riverains et au bon fonctionnement de l'ensemble du quartier.

Nous suggérons de compléter l'étude d'impact en précisant le positionnement des différents arrêts de bus et les liaisons piétonnes vers le futur pôle multimodal.

6. Prise en compte des impacts réels sur le trafic routier

• Temps d'accès au pôle de la Calade en heure de pointe

Dans l'étude d'impact, nous remarquons que les temps d'accès au pôle de la Calade sont sous-estimés aux heures de pointe. Dans la réalité, à l'heure de pointe, le centre d'Aix en Provence passe de 9 minutes à 20 minutes, et la gare TGV passe de 18 minutes à 35 minutes, soit 2 fois plus de temps. **Nous demandons que cette réalité soit prise en compte.**

• Trafic projeté sous-estimé du fait de la non-communication des deux pôles sud et nord de la zone

Ensuite, le trafic projeté nous semble sous-estimé. La synthèse des flux à l'état projeté prévoit +800 véhicules au sud et +850 véhicules au nord. Elle part de l'hypothèse optimiste que tout

L'impact de l'augmentation du trafic a été étudié sur chaque rond-point, mais qu'est-il prévu pour limiter l'impact sur les chemins où 2 véhicules peinent à se croiser sans danger, et de manière générale sur tout le territoire de Célony ?

Nous estimons que l'impact du report de trafic sur les chemins environnants est largement sous-estimé et demandons que des mesures soient mises en œuvre afin d'éviter les shunts par ces chemins.

7. Une répartition équivalente de parking au nord et au sud de la zone

Le parking est uniquement prévu au nord de la zone alors même que les deux côtés ne communiquent pas. Nous estimons que les surfaces de parking au sud de la zone sont insuffisantes pour les employés de ces futurs entreprises et leurs clients. Il nous semble que le projet actuel créera inévitablement des problèmes de stationnement au Sud de la zone avec des voitures en double file, le long de la route ou dans les chemins avoisinants.

Par ailleurs, ces parkings doivent permettre aux usagers des transports en commun de les utiliser comme parking relais, comme le parking Krypton par exemple ou de privilégier le covoiturage car aujourd'hui les voitures sont laissées sur le parking des commerces de Célony ce qui les pénalise et limite l'accès des commerces à leur clientèle faute de place.

Ce parking relais servira aussi aux habitants de Célony. Or, la majorité des habitants se situe au Sud de la zone de la Calade. Un parking au Sud éviterait d'augmenter inutilement le trafic dans la déviation.

Enfin, il est essentiel de prévoir des parkings sécurisés pour les vélos afin que les usagers et riverains puissent y laisser leur vélo pour prendre les transports en commun.

Nous suggérons donc d'étendre le parking relais à la zone Sud de la future ZAC de la Calade et de prévoir un parking vélo sécurisé.

8. Création d'une voie verte le long de la RD7N

Rendre cette ZAC accessible à vélo ou à pied, en prévoyant des voies cyclables, voies vertes, et traversées sécurisées de la RD7N, est nécessaire pour encourager les usagers à délaissier leurs voitures. **Des voies cyclables séparées de la chaussée (type voie verte) nous semblent plus incitatives que de simples marquages au sol qui ne protègent personne.**

Si la concertation ne concerne que la ZAC de la Calade, il faut néanmoins prévoir son raccordement au reste du quartier, notamment par la **création d'une voie verte entre le centre de Célony, la zone d'activité de La Calade et Lignane. Il est nécessaire également de rejoindre, via une voie verte, le centre de la ville d'Aix.**

La desserte de cette zone par d'autres modes de transport que la voiture, comme les voies cyclables, est fondamentale pour que ce projet soit une réussite tant pour les entreprises qui s'y installeront que pour les riverains. **Le projet de voie cyclable structurante longeant la RD7n a été voté dans le plan mobilité de la Métropole**, mais aucune échéance n'a été communiquée. Il n'existe donc aujourd'hui aucune piste cyclable pour rejoindre le centre d'Aix ou la zone de Lignane ce qui laisse penser que ce mode de déplacement ne sera pas utilisé au sein de la ZAC.

Nous estimons que l'absence de raccordement de la ZAC à un réseau de voies cyclables va accentuer l'impact sur le trafic et suggérons que les liaisons cyclables pour raccorder le projet de ZAC soient réalisées concomitamment au projet.

De la même manière, nous suggérons de prévoir des raccords des cheminements piétons aux "promenades" existantes du quartier (chemin de la Voie ferrée, chemin du château de la Calade) pour que la zone puisse contribuer à sortir Célony du tout voiture.

9. Prévoir des équipements sportifs

Nous demandons que les zones inondables puissent être utilisées pour la création de terrains sportifs enherbés. En effet, de nombreux salariés pratiquent désormais du sport à proximité de leurs lieux de travail. Cela éviterait qu'ils prennent leur voiture pour rejoindre d'autres installations sportives. Cela doit ainsi faire partie des "services annexes" proposés aux travailleurs, au même titre que la restauration.

Comme Célony est dépourvue d'installations sportives publiques malgré ses 8000 habitants, cela servirait également aux habitants.

Ces équipements doivent être prévus dans le PLUi dont la Métropole à la charge, tout comme celle de la création de cette ZAC. C'est une demande qui a par ailleurs déjà été exprimée lors du dépôt des contributions du PLUi, notamment par notre CIQ.

Nous suggérons donc d'ouvrir la programmation de la ZAC à l'implantation d'équipements sportifs à destination des salariés de la ZAC et des habitants de Célony.

10. Proposer aux salariés et aux usagers de la ZAC des possibilités de restauration et/ou des courses rapides

Les personnes qui vont travailler sur la ZAC auront besoin de déjeuner voire de faire quelques courses alimentaires. De même pour les personnes se rendant aux éventuels commerces de cette zone ainsi qu'aux usagers du PEM.

Afin d'éviter que les salariés n'utilisent leur voiture pour aller faire des courses ou se restaurer, nous demandons qu'une offre de ce type puisse être installée dans la future ZAC.

11. Protéger les personnes

A aucun moment, il n'est fait mention d'une école (Es-en-ciel - de la maternelle au collège avec 120 élèves) ou d'une maison de retraite (Antonelle), pourtant toutes 2 situées proches de la ZAC.

Nous demandons que les mesures contre la pollution prennent en compte ce public particulièrement fragile. Le fait que ces établissements soient privés n'enlève en rien leur présence de longue date et la nécessité de protéger le public qu'elles accueillent.

Nous demandons aussi que les commerces existants (Biocoop) et toutes les habitations présentes de l'autre côté juste de l'autre côté du rond-point sud à proximité soient bien pris en compte.

En période de travaux, nous demandons notamment que le passage des camions soit interdit sur les chemins riverains.

12. Concevoir la ZAC en même temps et en cohérence avec la centralité de Célony

Il est nécessaire d'avoir un projet d'ensemble pour ce secteur de la ville. Au moment où la ville réfléchit au projet de centralité pour Célony, il nous semble indispensable de bien articuler les deux projets et de s'assurer de leur cohérence.

Certaines activités primaires et secondaires nous semblent plus adaptées à la ZAC qu'au centre de Célony : la station-service Total, le magasin Terraculture, le magasin Komilfo, le paysagiste Reva. **Nous demandons que ces activités déjà présentes à proximité soient prioritaires dans la zone, et que ces entités soient contactées, aidées et motivées pour rejoindre ce nouveau pôle.**

Conclusion :

En résumé, l'enjeu sur le trafic viaire nous semble sous-estimé. Il n'est pas modéré mais fort et ne se limite pas au bon dimensionnement des giratoires.

De réelles solutions de transport en commun et mobilités actives, y compris la marche pour les nombreux riverains, sont nécessaires à la réalisation de ce projet.

Nous demandons que le Pôle d'Échange Multimodal avec sa halte ferroviaire et un service des bus dimensionné pour répondre aux besoins soit créé en même temps que la ZAC.

Les services d'alimentation pour les salariés et usagers de la ZAC sont aussi à prévoir.

Finalement, nous demandons que l'aménagement de ZAC soit réalisé en cohérence avec le projet de centralité et qu'il permette de compenser certains manques à Célony : équipements sportifs, cheminements doux entre les deux secteurs (centre et ZAC) contribuant ainsi au développement de l'ensemble du quartier.

@19 - BARRAL Michele - Aix-en-Provence

Organisme : Fédération des CIQ du Pays d'Aix

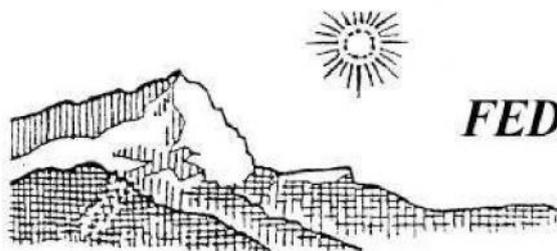
Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 22h08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Fédération des CIQ du Pays d'Aix : participation en vue du projet de ZAC de La Calade

Contribution : Monsieur le Commissaire enquêteur Nous vous prions de trouver cjoint notre participation en vue du projet de créations de la ZAC de La Calade. Les co -présidents : Michèle BARRAL et Daniel MENNIER

Pièce(s) jointes(s) :



FEDERATION DES CIQ DU PAYS D'AIX

Enquête Publique sur l'étude d'impact de la ZAC de La Calade à Aix-en-Provence

Contribution Fédération des CIQ du Pays d'Aix - 13/05/2024

L'objet de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de La Calade est de développer une offre foncière et immobilière économique sur une superficie d'environ 40 ha qui doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble pour les secteurs Lignane / Calade / Célony comme il est écrit dans la description du projet au paragraphe 2.1 du résumé non technique de 62 pages.

Le quartier de Célony La Calade s'articule autour de quatre pôles :

- la centralité à "Célony centre"
- au sud le secteur d'activités des Plâtrières situé entre la Chevalière et Célony centre
- au nord de Célony centre le secteur de La Calade
- au nord de La Calade le secteur de Lignane.

Une zone importante d'habitat (environ 7000 habitants) s'est développée autour de ces quatre secteurs, l'ensemble sans schéma de cohérence, les activités étant essentiellement implantées en continu en bordure de la RD7n. La réalisation d'une nouvelle centralité de cette entrée de la ville d'Aix est à l'étude et doit améliorer cette situation.

Il est nécessaire d'appréhender ce projet de ZAC avec une vision d'ensemble du quartier et d'apprécier ses impacts sur les composantes actuelles - zones d'activité et habitat - en parallèle avec leurs propres projets d'aménagements et évolutions à venir, que ce soit sur les implantations des activités, les mobilités ou encore les projets de centres de vie de la population. Ce quartier est une entrée de la ville d'Aix depuis Saint Cannat, Lambesc et tout le secteur au nord de la commune, avec de fortes problématiques de mobilités et de blocages de circulation bien connus qui ne sont toujours pas solutionnés. Le projet de ZAC doit s'intégrer dans une vision d'ensemble afin de ne pas amplifier ces problématiques et les conditions critiques de mobilité que connaît actuellement ce quartier de Célony-La Calade.

Fédération des Comités d'Intérêts des Quartiers des Communes du Pays d'Aix en Provence

Siège social : le Ligourès Place Romée de Villeneuve 13090 - Aix-en-Provence

Adresse postale : Michele BARRAL 1346 Ancienne Route des Alpes 13100 - Aix-en-Provence

Téléphone : 06 07 45 59 01 e-mail : barralmichele@orange.fr

Sans avoir pu faire une analyse approfondie du contenu de l'important dossier soumis à la participation du public du 8 avril au 13 mai 2024, la fédération des CIQ du Pays d'Aix a relevé les points suivants :

1 - La cohérence et les potentialités d'aménagement de la ZAC

La voie ferrée génère une coupure de la ZAC en deux secteurs : La Calade Nord de 24.2 ha (avec 9 ha aménageables et 5,9 ha en libre contrainte) et La Calade Sud de 15,8 ha (avec 5,5 ha aménageables) qui apparaissent chacun en impasse. Une continuité aussi directe que possible entre les deux zones pour les piétons et personnes à mobilité réduite nous paraît nécessaire indépendamment de l'existence de la halte ferrée envisagée à plus long terme.

Le Pôle d'Echange Multimodal au nord perd de son intérêt pour les habitants situés au sud qui doivent emprunter le contournement actuel pour y parvenir. Les conditions d'accès des réseaux de transport et perspectives de niveau de desserte restent par ailleurs à préciser. Il est à noter l'importance d'une bonne intégration de ce PEM, avec ses dessertes en transports en commun, indispensable pour la totalité de la ville, autant au niveau de la circulation que pour la desserte des zones d'activités et du nord de la ville, ainsi que dans la lutte contre la pollution.

La création d'un parking de chaque côté de la voie ferrée est nécessaire pour valoriser l'usage du pôle d'échange.

La répartition des "activités productives mixtes" au nord et des "services et petites activités locales" au sud reste à préciser au-delà de la définition quelque peu simpliste du projet, à savoir : « bâtiment/construction au nord » et « limitation à des petites industries au sud ».

L'impact de la création de la ZAC sur les circulations sur la RD7n et les voiries de Célony manque dans le projet.

2 - La répartition des activités sur les différents pôles du quartier

L'intégration des activités dans la ZAC est à réaliser en coordination avec les projets et évolutions des autres pôles (Plâtrières, Célony-centre et Lignane), de façon à motiver les possibles transferts d'activités, pour contribuer à la cohérence et à l'élargissement des potentialités de développement de ces pôles et cerner les mobilités qu'ils pourront générer.

3 - L'impact sur les mobilités

Capacité de la RD7 n : le développement de l'ensemble de la ZAC ainsi que du pôle d'échange nécessite d'obtenir des assurances sur l'engagement et la réalisation de la halte ferrée avec une date de mise en service. Les activités de la ZAC et du Pôle d'Echanges Multimodal seront des facteurs significatifs d'augmentation de la circulation sur les voies du quartier de Célony-La Calade et notamment sur la RD7n déjà bloquées quotidiennement.

Des aménagements s'imposent pour répondre en priorité à deux contraintes de mobilité préexistantes :

- l'écoulement de la circulation sur la RD7n nécessaire pour les dessertes fiables du pôle d'échange et la desserte en transports en commun est indispensable après l'abandon du contournement du feu de Célony
- la sécurisation des déplacements en modes doux le long de la RD7n, totalement absente et déjà critique aujourd'hui. Il est indispensable de créer les liaisons douces entre le centre de Célony et la "ZAC envisagée" et de résoudre la traversée de la RD7n pour l'accès à sa zone Sud.

Ces dispositions sont pour la fédération des points bloquants pour le développement de la ZAC.

4 - Impact sur l'évolution des réseaux humides

La Calade constitue un point central dans la composition des réseaux humides d'assainissement et de pluvial. Le développement de ces réseaux doit intégrer d'entrée de jeu le pôle de Célony-centre avec le développement de son OAP et l'utilisation de son foncier disponible ainsi que celui de Lignane. La réalisation et la mise aux normes de l'ensemble de ces réseaux dimensionnés avec intégration immédiate de l'ensemble des pôles est une nécessité et une priorité pour le quartier.

5 - Les contraintes du risque inondation

Le territoire de la Zac étudiée comprend des secteurs de zones inondables classées rouges (R inconstructibles) ou bleues (B1) sur la carte des zones inondables du projet de PLUi. Les précisions de prises en compte de ces zones inondables, avec des normes de construction très drastiques, sont nécessaires dans le projet d'aménagement proposé pour la ZAC.

6 – L'intégration paysagère de l'ensemble

Le territoire sur lequel doit se développer cette ZAC est plutôt agreste. Or les bâtiments artisanaux ou industriels sont généralement d'aspect peu agréable. Il serait peut-être nécessaire, sur le plan de l'intégration des bâtiments dans le grand paysage, de border l'ensemble de cette ZAC d'une barrière végétale et donc de faire des plantations de haies, arbres et arbustes qui auraient un impact écologique et paysager très fort.

Pour la fédération des CIQ du Pays d'Aix

Michèle BARRAL
Co présidente
06 07 45 59 01

Daniel MENNIER
Co président
06 10 82 27 44

@20 - Isabelle - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 22h19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZAC La calade

Contribution : - Non à la station total côté nord. Car la zone est inondable. Et Le château de la Calade est trop proche. Elle est bien au sud (Célony) car dans un futur proche les gens qui chargeront leur véhicule pourront faire leur courses et boire un verre à Célony ce qui correspond bien au projet de centralité voulu par Célony. - pour le pdv Point d'apport volontaire ou déchèterie elle est bien prévue au sud (côte Célony) car il n'y en a pas dans cette zone. Plus au nord St Cannat, Venelles et Éguilles en possèdent déjà. Il y'a également une déchèterie déchets verts à Puyricard. Célony a une grosse population donc un besoin important. Pour éviter trop de trajets il faut que la déchèterie soit côte Célony.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@21 - Samantha - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 22h33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Dechetterie

Contribution : Merci d'installer la déchèterie côté calade sud ou Celony en zone plus urbanisée mieux adapté au besoin de la population locale à l'image de ce qui a été fait à Venelles. La calade sud doit rester plus rurale. Cela évitera aussi du trafic inutile sur la déviation entre la calade nord et la cala sud.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@22 - Samantha - Aix-en-Provence

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 22h38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Station total - projet aménagement celony

Contribution : Merci de laisser la station à Celony ou au maximum à la calade sud où elle fait plus de sens. Elle est depuis toujours sur cette zone et a trouvé son public la bas. Elle a besoin de rester près des zones urbaines pour éviter des A/R inutiles et des nuisances de pollution et sonores en campagne (calade nord) ou ce type de service n'a pas sa place. Par ailleurs cette station à terme fournira des bornes électriques plus adaptée à une demande urbaine qu'à une demande rurale où les propriétaire de véhicules électriques peuvent plus facilement s'équiper chez eux d'une borne.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@23 - Marie - Aix-en-Provence

Organisme : Résidente de la petite Calade

Date de dépôt : Le 13/05/2024 à 22h51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Protection de la zone de la petite Calade

Contribution : Nous avons déjà été impacté défavorablement par la création de la nouvelle route , beaucoup de voitures , de bruit , et davantage de pollution . L'aménagement de cette zone va accentuer ces problèmes ! Nous aurions besoin d'une zone verte pour préserver l'environnement ! C'est inquiétant ! Jusqu'où allons nous aller !

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Powered by TCPDF (www.tcpdf.org)

ANNEXE B

AVIS D'INFORMATION DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT



ZAC DE LA CALADE à Aix en Provence

Avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique pour un projet soumis à évaluation environnementale

(Article L123-19 du Code de l'Environnement)

Objet : Le projet de ZAC de la Calade fait l'objet d'une évaluation environnementale, et a donné lieu à un avis d'Autorité Environnementale. Il est exempté d'enquête publique en application du 1° du I de l'article L.123-2 du Code de l'environnement.

Projet soumis à approbation : La ZAC de la Calade, d'une superficie d'environ 40 ha située en entrée de ville d'Aix en Provence, sur la RD7n permettra d'accueillir un programme de locaux d'activités à vocation artisanat, petite industrie, bureaux sur environ 10 ha cessibles, ainsi qu'un Pôle de Valorisation des Déchets sur 1,3 ha. Ce projet de restructuration d'un site déjà partiellement bâti et occupé par des activités économiques et de l'habitat, permettra une densification et une redynamisation de ce secteur.

Mise en œuvre de la participation : La participation du public par voie électronique est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour autoriser et approuver ce projet :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Le Pharo - 58, Boulevard Charles Livon
BP 48 014
13567 MARSEILLE cedex 2

(renseignements : Direction Aménagement Opérationnel, 42 allée de Pomone, Route de Galice - 13100 Aix en Provence – Madame Sophie DUCREUX, Chargée d'opérations – 04 42 91 60 84 sophie.ducieux@ampmetropole.fr ou Carole VAN OOST Chef de Service Secteur Nord – 04 42 91 60 74 carole.vanoost@ampmetropole.fr)

Contenu du dossier :

Conformément aux articles L123-2, L123-19, L.123-19-1 et R123-8 du Code de l'Environnement, le projet de ZAC doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique visant à mettre à disposition l'étude d'impact. Les pièces suivantes constituant le dossier seront téléchargeables :

- L'étude d'impact,
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur cette étude,
- Une notice explicative contenant la mention des textes qui régissent la participation et l'indication de la façon dont la participation s'insère dans la procédure administrative relative au projet,
- Le bilan de la concertation (délibération et son annexe).

Modalités de la participation du public : Conformément à la délibération du Conseil de Métropole du 16 mars 2023, qui a fixé les modalités de la participation par voie électronique, l'ensemble de ces éléments sera mis à disposition du public ; un registre numérique et papier permettront au public de déposer leurs contributions du :

Lundi 8 avril au 13 mai 2024

- Sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec ouverture d'un registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mad-etude-impact-zac-calade>
- Une version papier du dossier sera consultable en Mairie Annexe de Célony (du lundi au vendredi 8h-12h15/13h15-16h30 sauf jours fériés) accompagné d'un registre papier.

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra être prise en considération.

A l'issue de cette participation, la Métropole devra publier par voie électronique sur son site internet, pendant trois mois, les observations et propositions du public déposées par voie électronique, la synthèse de ces observations avec l'indication de celles dont elle a tenu compte, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Cet avis a été publié sur le site de la Métropole à la rubrique « Publications légales » et sur le site internet de la Ville (page suivante) :

The screenshot shows a website header with the title "PUBLICATIONS LÉGALES" in large orange letters. Below the title, there is a breadcrumb trail: "Accueil • Métropole • Les finances • Publications légales". To the right of the breadcrumb, there are two buttons: "PARTAGER" and "IMPRIMER".

Below the header, there is a text block: "En plus des publications légales disponibles sur cette page, la Métropole met à disposition **le recueil des actes administratifs**".

Below this text, there is a search section titled "Rechercher par mot-clé". It includes three filters: "Type de documents" (dropdown), "Année" (dropdown), and "Du jj/mm/aaaa" (calendar icon). To the right of the filters, it says "50 résultat(s)".

Below the search section, there is a list of results. The first result is titled "PUBLICATIONS LÉGALES • 25 MARS 2024" and contains the text: "Avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique pour un projet soumis à évaluation environnementale – ZAC de la Calade à Aix-en-Provence - du 8 avril au 13 mai 2024". To the right of this text, there is a PDF icon and the text "536.72Ko".

On the far right of the screenshot, there is a red circular icon with an upward-pointing arrow.

ACCÈS RAPIDE DANS LA PAGE

 Documents joints

 Actualité associée

Projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Calade – Participation du public par voie électronique

 Publié le 3 avril 2024

OUVERT LE 08/04/2024 À 00 HEURES, CE REGISTRE SERA CLOS LE 13/05/2024 À MINUIT

[ICI](#) 

Une version papier de l'étude d'impact sera consultable  en mairie de quartier de Célony accompagné du registre en version papier également.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d'Aix en Provence travaillent ensemble sur le projet d'aménagement du secteur de La Calade.

Par délibération du 7 octobre 2021, le Conseil de Métropole a engagé une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Les études préalables à la création de ZAC sont finalisées.

Le projet de ZAC de la Calade, d'une superficie d'environ 40 ha situé en entrée de ville d'Aix en Provence, sur la RD7n permettra d'accueillir un programme de locaux d'activités à vocation artisanat, petites industries, activités tertiaires sur environ 10 cessibles, ainsi qu'un Pôle de Valorisation de Déchets sur 1,3 ha. Ce projet de restructuration d'un site déjà partiellement bâti et occupé par des activités économiques et de l'habitat, permettra une densification et une redynamisation de ce secteur.

L'étude d'impact de la Calade réalisée de 2021 à 2023 est l'évaluation environnementale du projet. Cette évaluation est la démarche favorisant la prise en compte de l'environnement dans son élaboration et sa mise en œuvre (phases travaux, construction, installations, livraisons...) qui, par leur nature, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé.

En vue de la création de la ZAC et conformément aux dispositions prévues par les articles L122-1 et R122-7 du Code de l'environnement, la Métropole Aix-Marseille-Provence a saisi au mois d'octobre 2023 la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA, pour avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) sur l'étude d'impact. Celle-ci a apporté ses recommandations.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Madame Sophie DUCREUX, Chargée d'opérations – 04 42 91 60 84 - sophie.ducreux@ampmetropole.fr
Madame Carole VAN OOST Chef de Service Secteur Nord – 04 42 91 60 74 - carole.vanoost@ampmetropole.fr

Retrouvez toutes ces informations sur :

<https://www.registre-numerique.fr/mad-etude-impact-zac-calade> 



AIX en PROVENCE
LA VILLE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION CITOYENNE
ET DE LA CAUSE ANIMALE
Service de la Réglementation,
de la Police Administrative
IS/MCA

Réf : ZAC DE LA CALADE à Aix en Pce
Avis d'ouverture de la participation du public
par voie électronique pour un projet soumis à
évaluation environnementale

PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

- établi en 1 exemplaire

L'an deux mille vingt quatre le 20 mars à *15 h 15*

Nous, soussigné, J. PLAGNARD

Agent d'enquêtes assermenté,

agissant en vertu des instructions reçues de Madame le Chef du
Service Réglementation et de la Police Administrative en date du
20 mars 2024.

Certifions avoir affiché ce jour à :

- Mairie annexe de Célony
- Mairie Centrale

Les documents relatifs à : ZAC DE LA CALADE à Aix en Provence
Avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique pour
un projet soumis à évaluation environnementale

L'AGENT

POLICE ADMINISTRATIVE

Arrivée le : 20/03/2024

Enquêteur : J. PLAGNARD



AIX en PROVENCE
LA VILLE

DIGAS VIE CITOYENNE & PROXIMITE
Direction de la Réglementation
Citoyenne et de la Cause Animale
Service de la Réglementation et
de la Police Administrative

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nous, Maire d'Aix-en-Provence

Certifions

Que l'AVIS D'OUVERTURE DE LA PARTICIPATION
DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
POUR UN PROJET SOUMIS A ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

A bien fait l'objet d'un affichage numérique en Mairie Centrale

Du 20/03/2024

Au 19/05/2024 inclus.

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 28 MAI 2024

Michaël ZAZOUN
Adjoint au Maire
Délégué à la Réglementation
et à la Police Administrative





**ZAC DE LA CALADE
A AIX EN PROVENCE**

**ANNEXE N°2
MOTIVATIONS DE LA DECISION
DE CREATION DE LA ZAC**

JUIN 2024



RAPPEL DE LA PROCEDURE

Initié par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le projet de ZAC de la Calade, porte sur la création d'une opération d'aménagement d'ensemble à vocation économique, conformément à l'OAP du PLU communal et du PLUi du Pays d'Aix en cours d'élaboration.

Le projet a fait l'objet d'une phase de concertation du public de septembre 2022 à décembre 2022, conformément à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Les observations formulées par le public pendant la période de concertation, consignées dans les registres, n'ont pas entraîné de modifications majeures du projet de dossier de création de la ZAC.

La concertation a permis de mettre en évidence les préoccupations suivantes :

- D'une part, le sujet de la mobilité comprenant la sécurité des déplacements en modes doux, le report de trafic sur des chemins non adaptés, l'augmentation constante du trafic automobile et la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal avec la réouverture de la halte ferrée,
- D'autre part, le sujet de la vocation de la future opération suscite des interrogations, néanmoins, l'accueil d'entreprises ne suscite pas d'opposition si les activités ne perturbent pas la tranquillité du quartier, mais les habitants sont demandeurs d'équipements et services de proximité pour l'ensemble des habitants du secteur de Célony.

A l'issue de cette phase de concertation, le bilan de la concertation préalable a été arrêté par délibération du Conseil de Métropole du 16 mars 2023 (n°URB-020-13577/23/CM). Cette même délibération a aussi défini les modalités de participation du public par voie électronique (PVE) pour la mise à disposition de l'étude d'impact (ou évaluation environnementale) au titre du code de l'environnement.

Suite à cela, l'ensemble de l'étude d'impact comprenant toutes les études préalables à la création de la ZAC, ont été mises à disposition du public par voie électronique, afin qu'il puisse s'exprimer sur l'ensemble de l'évaluation environnementale du projet de ZAC.

L'Autorité environnementale (AE) de l'État a émis un avis en date du 30 novembre 2023 sur l'étude d'impact et a demandé des compléments au stade du dossier de réalisation.

Ainsi, l'ensemble de ces éléments (étude d'impact et toutes ses annexes composées de l'étude Air-Santé, étude de trafic, Etude d'incidences Natura 2000, volet Faune/Flore, étude acoustique, étude géotechnique, étude sur le potentiel en énergies renouvelables, étude d'impact agricole), l'avis de l'AE sur cette étude, le bilan de la concertation préalable et une notice indiquant les textes applicables pour la PVE, l'insertion de celle-ci dans la procédure administrative et la décision pouvant être adoptée au terme de la participation du public, ont constitué le dossier soumis à la participation du public par voie électronique.

Cette consultation s'est tenue du 8 avril 2024 au 13 mai 2024 inclus ; il en ressort les éléments suivants :

23 contributions d'habitants, dont trois contributions de CIQ et une de l'association Devenir (association regroupant des architectes et urbanistes) ont été reçues dans les formes sur le registre numérique.

La synthèse de ces observations et les réponses apportées par la Collectivité figurent dans l'annexe n°1 annexée à la présente délibération.

Les principaux thèmes soulevés par la population et les réponses apportées sont les suivants :

- Cadre de vie des riverains, les modes doux, le trafic routier, la desserte en TC,
- Programme de l'opération (équipements, commerces...) son articulation avec Célony et la concertation
- La halte ferroviaire et le projet de Pôle d'échanges Multimodal,
- Le raccordement du secteur aux réseaux humides,
- Les enjeux environnementaux, paysagers et sanitaires,

CONCLUSIONS

Malgré certaines inquiétudes exprimées par les riverains, il y a très peu d'opposition à la réalisation d'une opération d'aménagement sur ce site. La Collectivité s'engage donc à mettre en œuvre ce projet tout en répondant le mieux possible aux attentes exprimées par la population.

La ZAC de la Calade s'inscrit dans une démarche environnementale, avec des objectifs qui seront déterminés au cours de la labellisation, mis en œuvre et évalués durant tout le processus.

Le constat est fait que la participation du public par voie électronique n'a pas mis en évidence de nouveaux sujets de la part de la population, en comparaison des éléments déjà formulés dans le cadre de la concertation du public au titre du code de l'urbanisme, dont un bilan favorable a été tiré par le Conseil de Métropole du 16 mars 2023.

Dès lors, en considération des études réalisées, de l'engagement de l'opération dans une démarche environnementale, il est proposé au Conseil de Métropole de tirer un bilan favorable de cette procédure de participation du public par voie électronique et par la suite d'approuver le dossier de création de la ZAC de la Calade.

Les motivations principales de la décision de création de la ZAC de la Calade sont :

- La cohérence du projet de ZAC avec le PLUi du Pays d'Aix (OAP 02) approuvé et avec les principes de renouvellement urbain portés par le SCOT du Pays d'Aix, et le SCOT métropolitain en cours d'élaboration,

- La cohérence du projet avec l'agenda de développement économique de la Métropole, visant à offrir du foncier destiné à l'économie productive et nécessaire au rééquilibrage de l'emploi sur le nord du territoire,

- De préserver la possibilité d'accueillir au cœur de l'opération, la réouverture de la gare de la Calade et la réalisation d'un équipement de mobilité permettant une meilleure desserte,

- La réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur un site déjà partiellement bâti, limitant l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels,

- L'évaluation environnementale aura permis à la Collectivité et son aménageur de bien appréhender les enjeux et impacts environnementaux, afin d'y répondre par des mesures concrètes, adaptées et suivies dans le temps.